

L'Inf'Eau Authion est un bulletin-conseil hebdomadaire et gratuit à destination des irrigants du bassin de l'Authion pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne. Il s'adresse de manière privilégiée aux producteurs de maïs grain ou ensilage, maïs semences, millet, haricot semences et chanvre semences. Il s'appuie sur un réseau de 20 sondes capacitatives réparties sur le bassin.

## L'Essentiel de la semaine :

### Durcissement des restrictions tant sur les prélèvements souterrains que superficiels :

#### ↪ Eaux superficielles :

- **49 :** **Mesure de CRISE : Couasnon, Riverolle**  
**Mesure d'ALERTE RENFORCEE (8h-20h, 2 nuits) : Authion\*, Loire**  
**Mesure de VIGILANCE : Lathan,**
- **37 :** **Mesure d'ALERTE RENFORCEE : Changeon, Lathan en amont de Rillé**  
**Mesure d'ALERTE RENFORCEE (8h-20h, 2 nuits) : Lane**

\*Sur le système de l'Authion réalimenté par la Loire, l'irrigation est interdite sur tous les biefs latéraux à l'Authion sauf pour les cultures sensibles ou irriguées à partir de techniques économes / voir carte : [https://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/2022\\_08\\_05\\_arrete\\_bief\\_authion\\_signepje.pdf](https://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/2022_08_05_arrete_bief_authion_signepje.pdf)








#### ↪ Eaux Souterraines :

- **49 :** **Mesure de CRISE : Authion Supérieur**  
**Mesure d'ALERTE RENFORCEE (8h-20h, 2 nuits) : Authion Alluvions,**  
**Alluvions de la Loire,**  
**Mesure de VIGILANCE : Authion Moyen**
- **37 :** **Mesure d'ALERTE RENFORCEE dans la bande des 200 mètres de part et d'autre du Changeon et du Lathan en amont de Rillé**  
**Mesure d'ALERTE RENFORCEE (8h-20h, 2 nuits) : Alluvions de la Loire et du Lane**

**PENSEZ A FAIRE LE POINT SUR VOTRE CONSOMMATION et A RETROCEDER TOUT VOLUME EXCEDENTAIRE**

## Météo

### Prévisions météo à 7 jours (Beaucouzé)

	Jeudi 11/08	Vendredi 12/08	Samedi 13/08	Dimanche 14/08	Lundi 15/08	Mardi 16/08	Mercredi 17/08
<i>Temps</i>							
<i>T° min / max (°C)</i>	23/36	18/39	19/39	17/32	16/34	14/30	12/25
<i>Pluie (mm)</i>	0	0	0.6	0	0.9	0	0
<i>ETP (mm)</i>	8.8	8.5	8.3	5.9	6.6	6.5	4.8

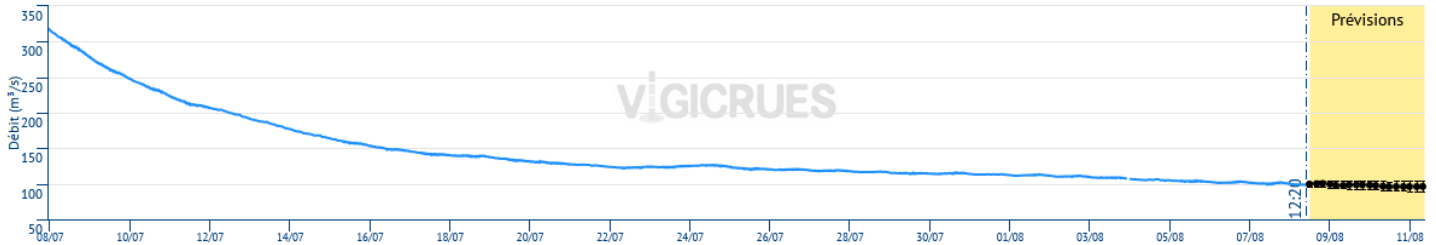
Source : Weather Mesures

(icônes météo www.freepik.com)

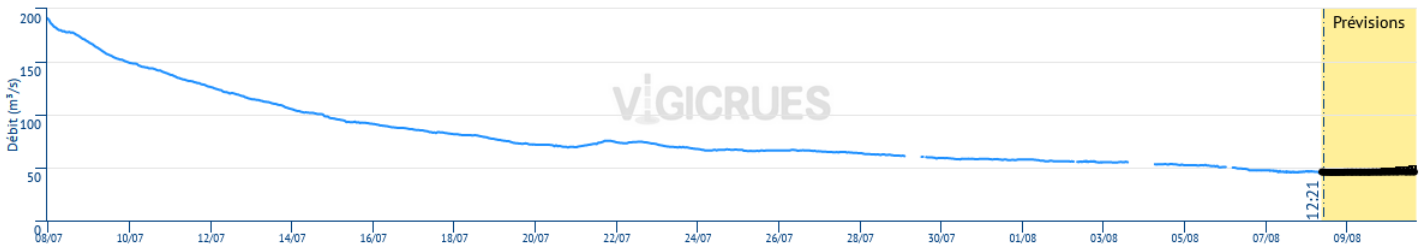
## Situation des ressources en eau

### Débit de la Loire

↳ Montjean-sur-Loire : Le débit de la Loire baisse fortement depuis le début du mois de juillet pour atteindre 98 m<sup>3</sup>/s, ce jour, le seuil de crise à 100 m<sup>3</sup>/s est franchi.



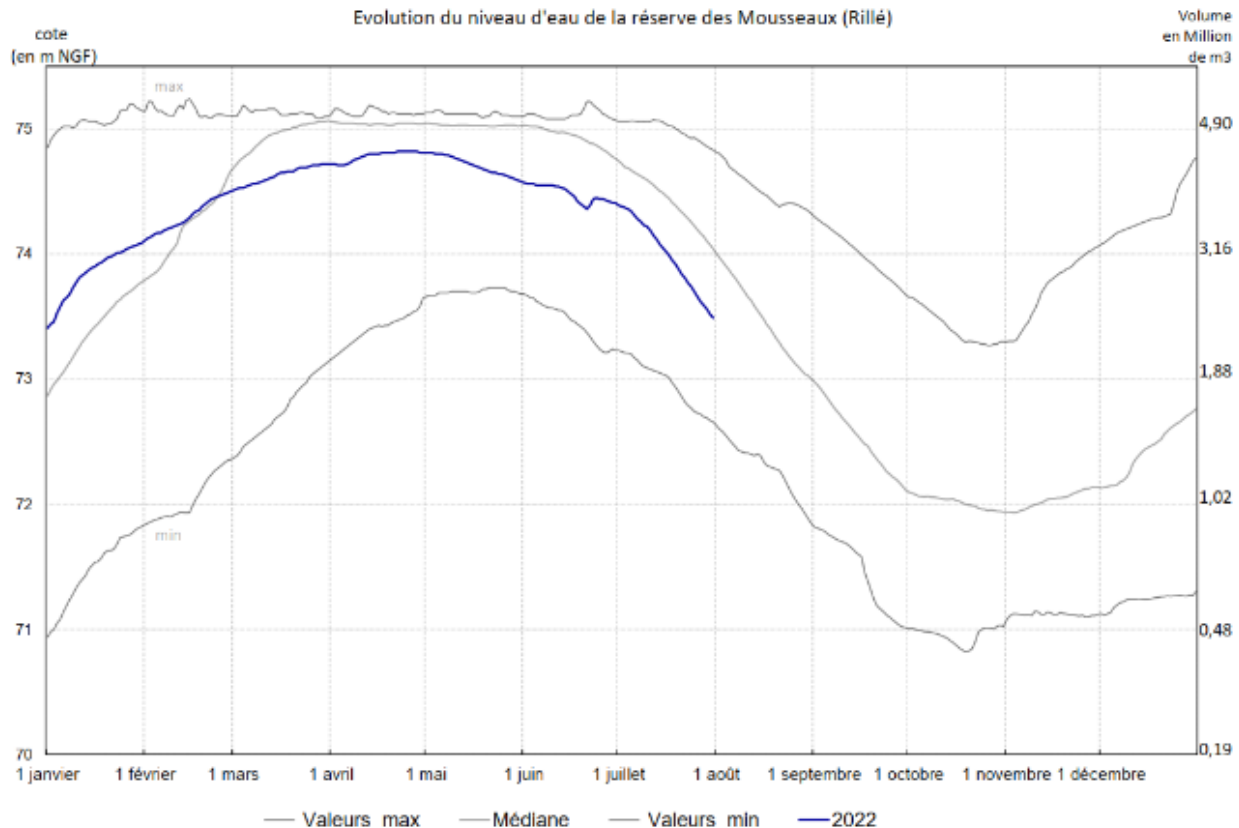
↳ Langeais : le débit de la Loire est à 46 m<sup>3</sup>/s ce jour et devrait rester stable pour les jours à venir.



### Remplissage de la retenue des Mousseaux à Rillé au 01/08/2022

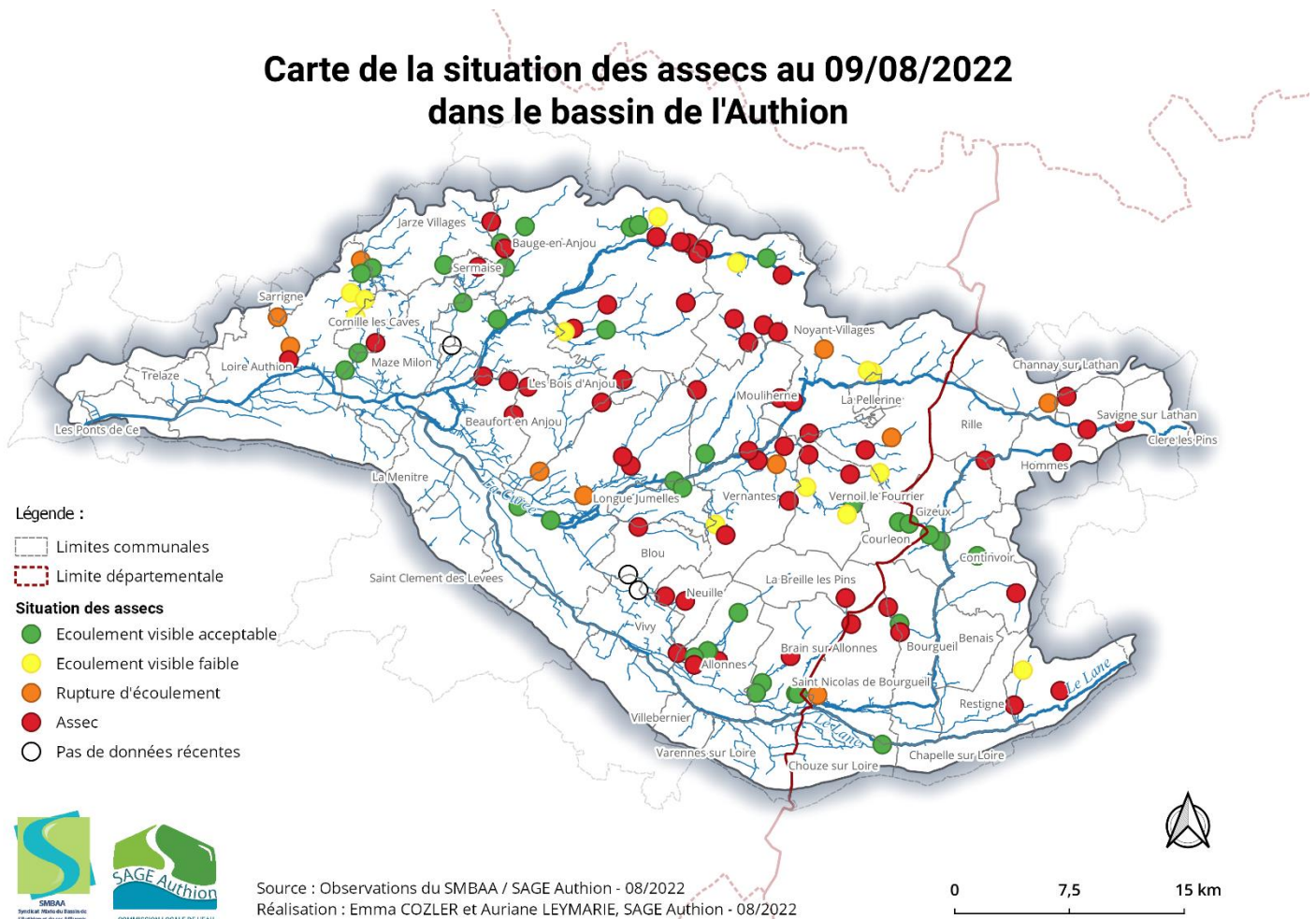
Volume total : 4,9 Mm<sup>3</sup>  
Taux de remplissage : 49%

Volume de la retenue : 2,40 Mm<sup>3</sup>  
Débit de soutien : 0,520 m<sup>3</sup>/s



## Situation des assecs (SMBAA)

### Carte de la situation des assecs au 09/08/2022 dans le bassin de l'Authion



Les écoulements superficiels continuent à s'affaiblir, en particulier sur les petits affluents, avec une augmentation du nombre de cours d'eau à sec. En effet, sur les 115 points d'assec observés :

- 57 sont à sec,
- 10 présentent des ruptures d'écoulement,
- 13 montrent un écoulement visible faible,
- 35 ont un écoulement visible acceptable.

## Eaux souterraines

31	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux				tendance
								Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise	
<b>ZA souterraine hauteur en m NGF</b>	01/08	02/08	03/08	04/08	05/08	06/08	07/08					
<b>AUTHION-MOYEN</b> 04553X0023F – cénomaniens/sables	42,81	42,81	42,80	42,79	42,79	42,78	42,78	42,68	42,59	42,49	42,30	→
<b>AUTHION SUPERIEUR</b> 04248X0022/P – séno-turonien	66,90	66,90	66,90	66,90	66,89	66,89	66,90	67,17	67,12	67,07	66,97	→
<b>AUTHION ALLUVIONS</b> Seuil calé sur la station de Montjean/Loire	112	110	108	106	104	102	101	150	127	110	100	↘

Source : DDT49-BRGM

Les aquifères poursuivent leur vidange.

## Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Autolimitation des prélèvements	<b>Interdiction des prélèvements de 10h à 20h</b> sauf cultures sensibles et techniques économes  Interdiction de remplissage de plans d'eau sauf à usage d'irrigation de 10h à 20h	Interdiction totale d'irrigation sauf cultures sensibles et techniques économes  Interdiction de remplissage de plans d'eau	Interdiction totale d'irrigation  Interdiction de remplissage de plans d'eau

**Cultures sensibles** : arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

**Techniques économes** = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

**Non concernés** = réserves collinaires déconnectées

### Mesures réglementaires en vigueur à partir du 10/08/2022 par Zone d'Alerte :

#### ↳ Eaux superficielles :

- 49 : **Mesure de CRISE : Couasnon, Riverolle**  
**Mesure d'ALERTE RENFORCEE (8h-20h, 2 nuits) : Authion\*, Loire**  
**Mesure de VIGILANCE : Lathan,**
- 37 : **Mesure d'ALERTE RENFORCEE : Changeon, Lathan en amont de Rillé**  
**Mesure d'ALERTE RENFORCEE (8h-20h, 2 nuits) : Lane**

\*Sur le système de l'Authion réalimenté par la Loire, l'irrigation est interdite sur tous les biefs latéraux à l'Authion sauf pour les cultures sensibles ou irriguées à partir de techniques économes / voir carte : [https://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/2022\\_08\\_05\\_arrete\\_bief\\_authion\\_signepje.pdf](https://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/2022_08_05_arrete_bief_authion_signepje.pdf)

#### ↳ Eaux Souterraines :

- 49 : **Mesure de CRISE : Authion Supérieur**  
**Mesure d'ALERTE RENFORCEE (8h-20h, 2 nuits) : Authion Alluvions, Alluvions de la Loire,**  
**Mesure de VIGILANCE : Authion Moyen**
- 37 : **Mesure d'ALERTE RENFORCEE dans la bande des 200 mètres de part et d'autre du Changeon et du Lathan en amont de Rillé**  
**Mesure d'ALERTE RENFORCEE (8h-20h, 2 nuits) : Alluvions de la Loire et du Lane**

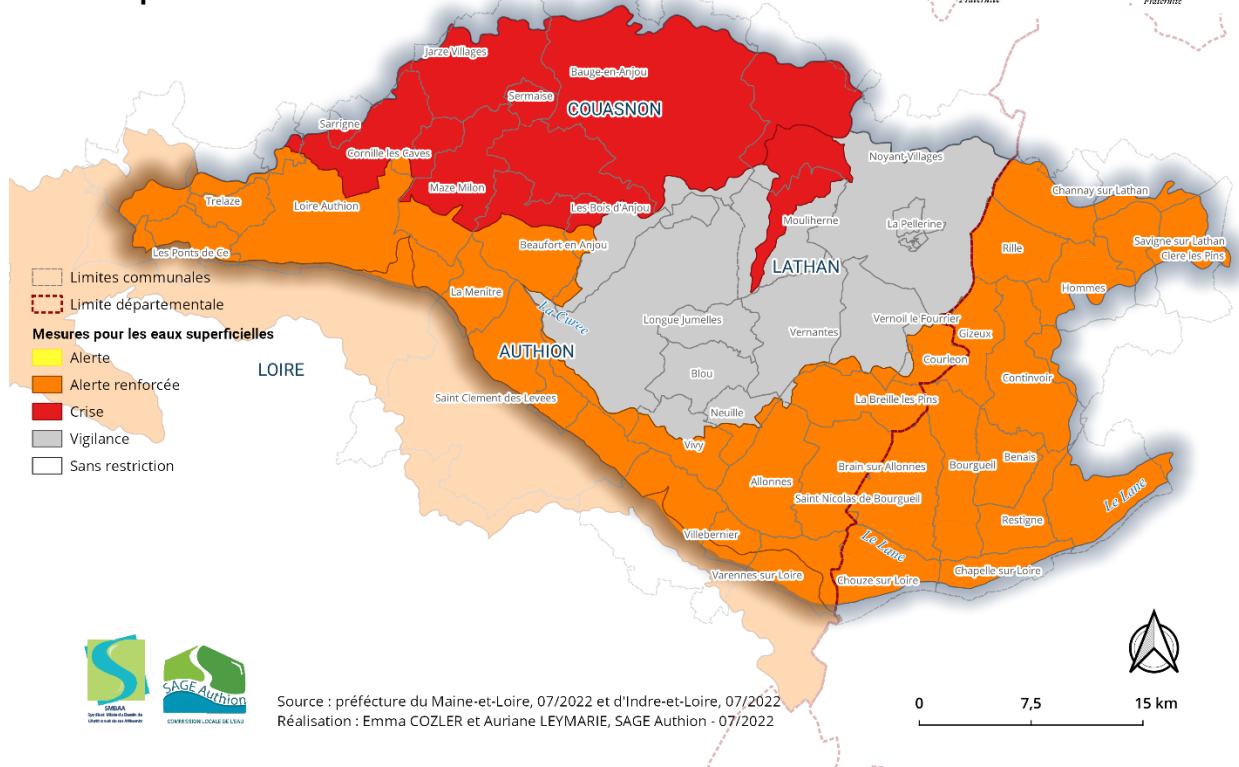
**Pour les zones Authion et Loire eaux superficielles et Authion et Loire Alluvions soumises à l'ALERTE RENFORCEE, l'irrigation est permise uniquement de 20h à 8h les nuits suivantes :**

- De mercredi 10 au jeudi 11 août,
- De vendredi 12 au samedi 13 août,
- L'irrigation des cultures sensibles ou par des techniques économes est permise tous les jours uniquement de 20h à 14h.

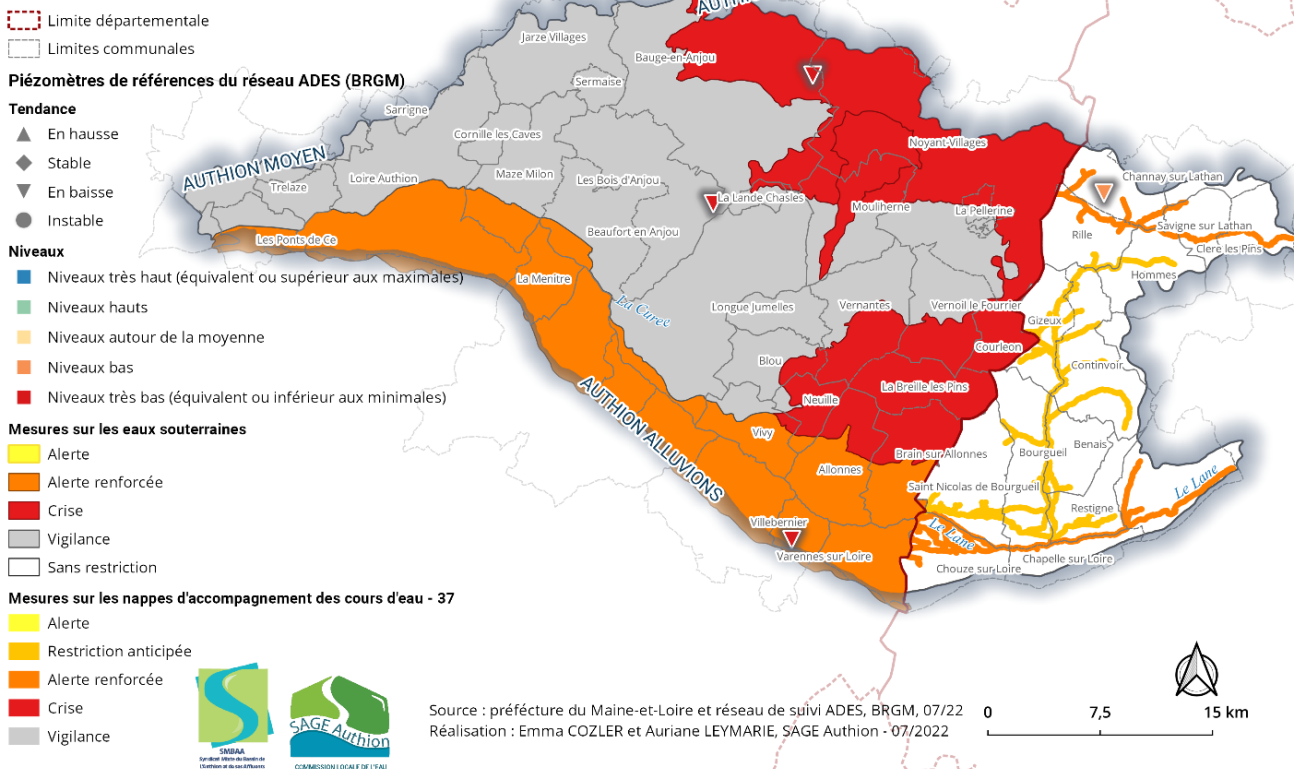
**Pour la zone souterraine AUTHION SUPERIEUR soumise à la CRISE, l'irrigation est permise uniquement pour les cultures sensibles ou irriguées par des techniques économes tous les jours uniquement de 20h à 14h.**

Sont affichées les mesures de restrictions en vigueur au moment de l'édition du bulletin. La CAPdL ne serait être tenue responsable d'une modification survenue à une date ultérieure à sa parution. Les mesures en vigueur peuvent être consultées sur le site de la Préfecture de Maine et Loire <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-bassins-du-departement-a8063.html>

**Carte des arrêtés du 22 juillet 2022 (spécifique pour la Riverolle) 9 août 2022 (49) et du 5 août 2022 (37) - Zones d'alerte pour les eaux superficielles**



**Carte des arrêtés du 9 août 2022 (49) et du 5 août 2022 (37) - zones d'alerte pour les eaux souterraines et situation des piézomètres de référence**



**RAPPEL :** Les relevés de compteurs au 01/04, au 01/07 et au 01/08 et leur saisie sous Irrig'Eau sont **INDISPENSABLES**.



**APPEL A RETROCESSION :** Nous enregistrons de très nombreuses demandes de réaffectations. **Si vous avez des volumes disponibles qui ne seront pas consommés, rétrocédez-les, cela n'affectera pas votre attribution de 2023**




### **GESTION DES DEMANDES DE REAFFECTATION DE VOLUME :**

**Les réponses aux demandes de réaffectations déjà réalisées seront apportées en fin de semaine, il n'est pas nécessaire de nous appeler.**

Pour une exploitation, vous disposez de volumes autorisés par point : **les volumes autorisés sur des ressources et des Unités de Gestion identiques (voir dans Irrig'eau si besoin) peuvent être mutualisés sans demande de réaffectation**, l'excédent de l'un peut compenser le déficit d'un autre. **Ce n'est pas valable pour des ressources ou des UG différentes.**

**Si vous jugez que le volume alloué initial** (éventuellement complété par une première réaffectation) **n'est pas suffisant, vous devez dans tous les cas réaliser une demande de REAFFECTATION de volume.** Celle-ci sera instruite par l'OUGC.

**A ce jour, sans rétrocession, l'OUGC n'est plus en capacité de réaliser de réaffectation de volume sur les UG suivantes :**

-  **Authion Aval en eaux superficielles,**
-  **Couasnon en eaux souterraines,**
-  **Lathan aval en eaux souterraines,**

**IMPORTANT :** les demandes de réaffectation qui seront faites « en régularisation de dépassement » en fin de période ne seront pas acceptées, il convient de suivre votre consommation et d'anticiper. Un dépassement constaté en fin de période sans demande de réaffectation sera sanctionnable pour la prochaine campagne.

Pour réaliser vos demandes de réaffectation / rétrocessions utilisez les boutons suivants :



Cette vigilance individuelle et cet esprit collectif nous permettront de satisfaire au mieux les besoins de chacun au bénéfice du plus grand nombre.

## Inf'Eau Maïs Grain et ensilage

**Stade de la culture :** Globalement on observe une très forte hétérogénéité entre parcelles et près de 15 jours d'avance sur une année classique. Les maïs les plus avancés observés sont entre les stades grain laiteux - pâteux. Pour les maïs irrigués, les premiers ensilages s'engagent. Les besoins en eau et la sensibilité au stress hydrique régressent.

### Conseils pour l'irrigation du maïs grain-ensilage :

**Pour les maïs ensilage, les récoltes approchant, la date d'arrêt de l'irrigation est proche voire passée dans une majorité de situations. Pour les maïs grain, il faut maintenir le rythme d'irrigation, dans la limite des possibilités de prélèvement (débit, volume encore disponible, restrictions) :**

- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile faible à moyenne, un apport de 25 à 30 mm est conseillé tous les 5-6 jours,**
- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile moyenne à forte, un apport de 30 à 40 mm est conseillé tous les 6 à 8 jours.**

### Jusqu'à quand irriguer en Maïs ensilage ?

En fonction du stade du maïs et de la date prévisionnelle de récolte : **un dernier apport peut se justifier jusqu'à 10 à 15 jours avant la date de récolte en fonction de l'état des sols, ce qui correspond à peu près à 27% de MS plante entière.** En tout état de cause, il n'est pas conseillé d'irriguer dans les 10 jours avant récolte afin d'épuiser au mieux la réserve hydrique et avoir un chantier qui se fasse sans tasser le terrain.

**Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site d'Angers**

14 avenue Jean Joxé CS 80646  
49006 ANGERS  
Tél. 02 41.96.75.00

**Rédaction :** R. CRUCHET ; A. CHAIGNEAU

**Comité de relecture :** E.COZLER

**Reproduction interdite**

Avec le soutien financier de :



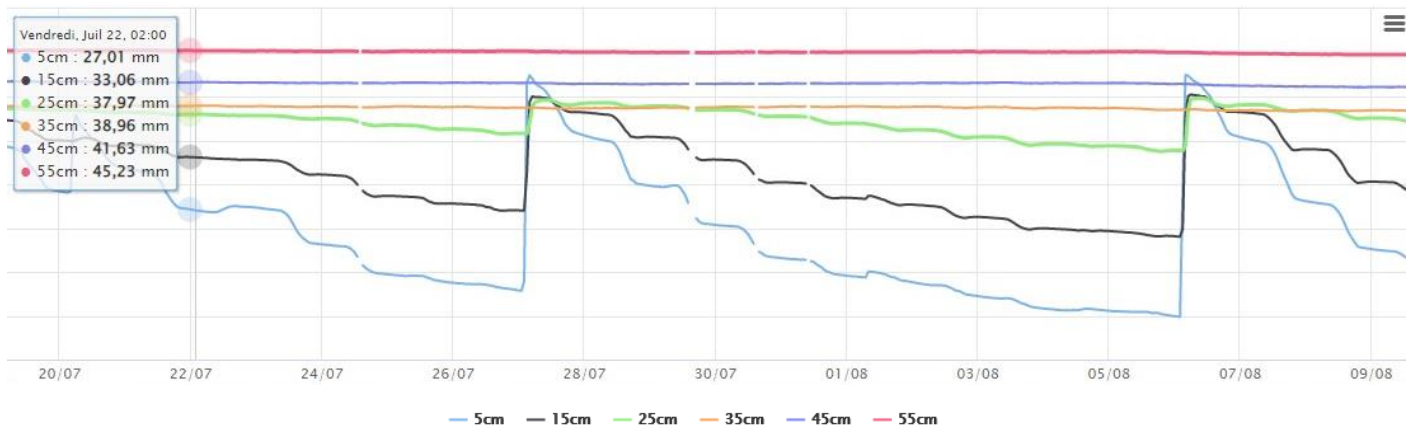
Retrouvez l'Inf'Eau Authion chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>

## Inf'Eau Maïs Semences

### Stade de la culture :

Dans la majorité des situations, les maïs ont dépassé le Stade Limite Avortement du Grain (SLAG)

**Etat de la réserve hydrique :** Sur les graphiques ci-dessous, issus d'une sonde placée à Saint Mathurin dans un sablo argileux. La consommation d'eau est régulière et toute l'eau apportée est consommée en 5-6 jours. Les apports d'eau ne couvrent pas la consommation des cultures.



### Conseil à l'irrigation

Il est important de contrôler l'état physiologique des cultures et d'adapter sa stratégie d'irrigation en conséquence et en tenant compte des restrictions (voir ci-dessus).

Toujours aucune pluie annoncée pour les prochains jours et une phase caniculaire en fin de semaine.

Liée aux restrictions, **privilégiez des apports fréquents en petite quantité et ajuster la quantité selon la durée de la pose.**

**Par ordre de priorité privilégiez :**

- **Les parcelles ayant fleuries après le 20 juillet (SLAG non atteint),**
- **Les parcelles les plus tardives,**
- **Les variétés les mieux fécondées,**

#### ↪ Situation optimale :

- Sols à faible RU (moins de 100 mm) : pas de stock, l'apport doit représenter 20-25 mm tous les 5 jours.
- Sols à plus forte RU : apport de 20 à 30 mm tous les 7 jours.

#### ↪ Situation contrainte :

- Sols à faible RU (moins de 100 mm) : pas de stock, faire des apports de 20 mm dans la mesure du possible.
- Sols à plus forte RU : apport de 20 à 25 mm dans la mesure du possible